

**MAIRIE d'AUSSAC VADALLE**

**TRAVAUX AMENAGEMENT DU BOURG**

***SUIVI DE TRAVAUX***

**COMPTE-RENDU N°19**

*Du : jeudi 03 11 2022*

Entités et adresses	Noms	Coordonnées			PRESENTS	EXCUSES	DIFFUSION	INVITES A LA PROCH.
		Tél	Fax	E-mail				
<b>Mairie de AUSSAC VADALLE</b>	M. Liot Maire	06 49 30 62 17		<a href="mailto:maire@aussac-vadalle.fr">maire@aussac-vadalle.fr</a> mairie@aussac-vadalle.fr	x			x
<b>ADA AIGRE</b>	M. Bourut	05 16 09 56 54		<a href="mailto:sbourut@lacharente.fr">sbourut@lacharente.fr</a>	x		x	
<b>BETG</b> 16140 AIGRE	M. TYRE, MOE	05.45.23.75.97 06.89.73.45.53		betg16@orange.fr	x			x
<b>Atelier du Sablier</b> Le Cruzeau 16 120 Châteauneuf	Mme Anaïs ESCAVI	05 45 21 85 98 06 12 84 90 78		anais.escavi@atelier-du-sablier.fr				x
<b>SDEG</b>	M. Foucher	06 19 58 09 82		afoucher@sdeg16.fr			x	x
<b>ALLEZ</b>	M. Vimpère M	06 20 75 27 57		g.vimpere@allez.fr				x
<b>EUROVIA</b>	M. Gomez M Rousseau chef	06 14 69 50 36 06 14 69 50 30		<a href="mailto:nicolas.gomez-martin@eurovia.com">nicolas.gomez-martin@eurovia.com</a>	x x			x
<b>Les Jardins de l'Angoumois</b>	Ryan Cordeau	05 45 65 80 10 / 07 75 10 52 51		contact@jardins-de-angoumois.com				x

Objet de la réunion :

Réunion chantier du 27 10 2022 et 03 11 2022

Remarque particulière

Le présent compte-rendu de chantier est transmis par messagerie électronique aux intervenants ci-dessus, qui ont un délai de 5 jours ouvrés pour transmettre leurs

observations au maître d'oeuvre. Faute de quoi, les mesures et décisions prises dans ledit compte-rendu sont considérées comme acceptées par les intervenants et s'imposent à eux.

## **1. AVANT PROPOS**

La commune d'Aussac Vadalle engage les travaux d'aménagement du bourg :

## **2. ATTRIBUTION DES LOTS**

Lot 1

EUROVIA

236 rue des Mesniers

16710 Saint Yrieix sur Charente

Direction Travaux : M. Gascuel

Conducteur de travaux : M. Gomez

Lot 2 Les Jardins de l'Angoumois

SAS JARDINS DE L'ANGOUMOIS

16310 MONTEMBOEUF

05 45 65 80 10

## **3. RAPPEL ADMINISTRATIF**

- Marché à procédure adaptée
- Entreprise EUROVIA notifié le 09 12 2021
- Entreprise JARDINS DE L'ANGOUMOIS notifié le 09 12 2021
- OS
  - Lot 1 : OK
  - Lot 2 : édité
- Le planning du chantier est le suivant :
  - Période de préparation du 16 08 2022 au 16 09 2022
  - Travaux du 19 09 2022 au 15 12 2022
  - Travaux d'entretien et de garantie 1 an à compter de la réception des travaux

## **4. DELAIS DES TRAVAUX**

LOT 1

- Période de préparation : 01 03 2022 au 31 03 2022
- Réalisation des travaux
  - à compter du : 01 04 2022
  - Jusqu'au : 31 10 2022

⇒ L'entreprise a donné un planning (pièce annexe)

## LOT 2

- Le planning du chantier est le suivant :
  - Période de préparation du 16 08 2022 au 16 09 2022
  - Travaux du 19 09 2022 au 15 12 2022
  - Travaux d'entretien et de garantie 1 an à compter de la réception des travaux

## 5. RESEAUX EXISTANTS

DICT fait.

Marquage piquetage : fait et à maintenir tout le long du chantier

## 6. COORDINATION SPS :

Sans objet

## 7. INSTALLATION DE CHANTIER

- Base de vie : cour privé (nom : ???)

## 8. CONSTRAINTES DE CHANTIER

Les entreprises titulaires du marché devront tenir compte des contraintes suivantes :

- Commerçants :
- Riverains nombreux : liaison domicile travail matin et soir
- Respect des recommandations du CCTP contre toute forme de pollution
- Respect de la sécurité des usagers et riverains
- Chantier propre, ordonné, sécurisé, sans divagation

## 9. GESTION DES DECHETS DE CHANTIER

Conformément au marché, l'entreprise assurera la gestion des déchets de chantier :

- Déchets produits par l'entreprise à gérer au quotidien par le chef de chantier : benne spécifique
- Démolition de maçonnerie, béton divers: évacuation en ISDI
- Rabotage de chaussée : évacuation en ISDI ou ré employé
- Démolition des trottoirs en béton : évacuation en ISDI

## **10. ORGANISATION DU DEBUT DU CHANTIER**

- Déclaration des sous-traitants à préparer
- Le constat d'huissier : à fournir à la maîtrise d'œuvre
- L'entreprise informe les riverains par flyer des travaux.

## **11. EXPLOITATION SOUS CHANTIER**

- Arrêtés de circulation :
  - Ok avec mairie et CD16
  - OK avec DIRA (fourniture DESC) : jusqu'au 9 octobre 2022

## **12. ENCADREMENT DU CHANTIER**

Lot 1

- Conducteur : M.Gomez
- Chef de chantier : M. Rousseau

Lot 2

- M. Alamargot

## **13. POINTS VUS CE JOUR LOT 1**

- Équipe en place
  - Aucune ce jour en intempérie
- Enrobé
  - Joints faits
- Signalisation de police
  - Intervention du sous-traitant Signalisation 16
    - M. Tyré s'excuse d'erreurs mentionnés indiqués dans le livret du 26 09 2022 – Il s'agissait d'un résumé rapide pouvant servir de base pour la validation avec l'ADA... Il y avait d'ailleurs des interrogations à soulever... Toutefois, il est étonnant qu'un panneau B30 soit validé sans son B51 !!!
    - M. Tyré se tient à disposition si besoin pour valider avant la pose.
    - Le panonceau type M2 (deux flèches – sur 20 m) n'est pas utile
- Résine et pavés résine
  - Seront réalisés en 2023 lors de conditions climatiques favorables

- Mobilier
  - Barrières devant l'épicerie : OK
- Visite ce jour du chantier par temps de pluie intense
  - M. Tyré a parcouru le chantier
  - Aucune observation particulière
  - A la rue Rampeau, les eaux stagnantes proviennent de la voie communale et de la RD
  - Aucun ruissellement sur le trottoir de l'épicerie
  - Le seul petit ruissellement à surveiller serait au-dessus du n° 18



- >Rubalise de la placette triangulaire
  - M. Gomez les fera enlever
- Réception partielle
  - M. Tyré émettra un PV de réception partielle couvrant l'ouvrage à l'exception de :
    - De la signalisation verticale de police y compris les potelets métal
    - De la signalisation horizontale de police
    - Du marquage de la résine pépite et des pavés résines

#### **14. POINTS VUS CE JOUR LOT 2**

- La réunion avec le lot 2 /atelier ADS est urgente afin de valider avec la mairie
  - Le planning
  - Les plantations de haies si retenues avec l'équilibrage budgétaire
  - La pose de rosiers
  - L'état des enherbements

## **15. REUNION DE CHANTIER**

Réunion de chantier le jeudi à 14h15

Prochaine réunion :

- A voir selon avancement lot 1
- La réunion avec le lot 2 est urgente afin de valider :
  - Le planning
  - Les plantations de haies si retenues avec l'équilibrage budgétaire
  - La pose de rosiers
  - L'état des enherbements

Selon les contraintes de chacun, cette réunion peut être programmée en dehors du jeudi !!